

Résultats du vote concernant l'élection des délégués du personnel enseignant à la commission scolaire nationale

12-12-2014 · Avis officiels

L'élection des délégués du personnel enseignant à la commission scolaire nationale a eu lieu le 10 décembre 2014.

Le dépouillement a porté sur un total de 2203 bulletins dont 33 blancs et 10 nuls.

- Nombre de voix obtenues par Madame ADAM: 946
- Nombre de voix obtenues par Monsieur ARENDT : 914
- Nombre de voix obtenues par Madame BURG: 567
- Nombre de voix obtenues par Madame ELCHEROTH: 569
- Nombre de voix obtenues par Monsieur GLESENER : 1363
- Nombre de voix obtenues par Madame HILD: 1298
- Nombre de voix obtenues par Monsieur KASEL: 1161
- Nombre de voix obtenues par Monsieur REMAKEL: 1426

Conformément à l'article 14 du règlement grand-ducal modifié du 28 mai 2009 concernant les modalités d'élections du personnel enseignant à la commission scolaire nationale, le fonctionnement de celle-ci ainsi que les décharges et indemnités de ses membres, tout électeur peut réclamer contre les résultats proclamés. La réclamation doit, sous peine de nullité, parvenir par écrit le dixième jour au plus tard après celui de la proclamation du résultat au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui en décide.

Luxembourg, le 10 décembre 2014

Guy Strauss
inspecteur-attaché
président du bureau électoral

(Source : www.men.lu)